CAVAMAC

Agents Généraux d'Assurance

Caisse d'Allocations Vieillesse des Agents et Mandataires d'Assurance et de Capitalisation 104 rue Jouffroy d'Abbans - 75017 Paris Tél. 01 44 01 18 00

www.cavamac.fr

MALADIE

- 6,50% sur l'intégralité des revenus si ces derniers sont > 110% du PASS
 - 1,50% pour les revenus < 70% du PASS
 - Taux progressif pour les revenus compris entre 70% et 110% du PASS

Exemples:

Cotisations payées selon les revenus de l'exercice précédent :

Revenus nets déclarés	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €
Cotisation annuelle	375,00 €	3 250,00 €	4 875,00 €	6 500,00 €

Prestations - remboursement en fonction du barème de responsabilité de la S.S.

Soins courants:	
frais médicaux, dentaires, paramédicaux, analyses, cures thermales, etc.	70 %
Pharmacie:	
	65 %
Le remboursement varie	30 %
selon le <u>S</u> ervice <u>M</u> édical <u>R</u> endu	15 %
Hospitalisation:	
si <30 jours ou <k50< td=""><td>80 %</td></k50<>	80 %
si >30 jours ou >K50	100 %
A.L.D. (affections longue durée)	100 %

PREVOYANCE

La Prévoyance CAVAMAC est un régime d'assurance invalidité-décès obligatoire en remplacement du régime invalidité-décès de la PRAGA depuis le 1^{er} janvier 2004.

Ce régime couvre deux risques : l'invalidité définitive et le décès.

Cotisations

0,70% des commissions et rémunérations brutes de l'année précédente, $Plafond = 516\,415\,\mbox{\colored}$

> Prestations

Incapacité temporaire totale	Néant- pas d'IJ	
Invalidité permanente et totale > 66% depuis au moins 1 an (versée jusqu'à 59 ans)	25 % de la totalité des commissions brutes et rémunérations retenues pour le calcul de la cotisation	
Invalidité partielle (33 à 66%)	Pension d'invalidité totale x taux de pension x 3/2	
Décès : capital décès maladie (Réduit de moitié si le bénéficiaire n'est ni le conjoint ni les descendants, et capital doublé en cas d'accident)	50 % de la totalité des commissions et rémunérations brutes servant de base aux cotisations de l'année du décès, ou sur la moyenne des trois dernières années, (<i>la solution la plus favorable étant retenue</i>), dans la limite du plafond de 516 415,00 €	
Rente au conjoint	60% des droits acquis dans le régime complémentaire rente minimum : 6 507,00 €	
Rente éducation	4 165 € jusqu'à 11 ans ; 8 329 € de 12 à 18 ans ; puis 12 494 €	

RETRAITE

Cotisations

Régime de base :

10,10% des revenus de l'exercice n-2 jusqu'à 41 136 € (Pass), ouvrant droit à 530 points maxi puis 1,87% des revenus de l'exercice n-2 de 41 136 € à 205 680 €, ouvrant droit à 20 points maximum.

Cotisation minimale en cas de revenus inférieurs à 4 730,64 € (11,50% du Pass): 477,79 €

Cotisation maximale: 7 231,71 €

Taxation en cas de non déclaration de revenus : 7 231,71 €

valeur du point retraite de base : 0,5731 € (revalorisée en octobre)

Régime complémentaire CAVAMAC :

Taux appelés à 129,50% sur les commissions brutes de l'année N-1 plafonnées à 516 415,00 € Taux de cotisation : 8,16% (5,16% à la charge de l'agent, et 3,00% pour la compagnie).

> valeur du point : **0,3615** € (revalorisé en octobre) Coefficient de référence : 7,173 €

Prestations:

Théoriquement acquises à 67 ans pour 41,75 années de cotisations :

- Régime de base : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :

Retraite annuelle = nombre de points acquis X valeur du point

- Régime complémentaire CAVAMAC : retraite proportionnelle au nombre de points acquis :

Retraite annuelle = nombre de points acquis x valeur du point majoré de 10 % si 3 enfants élevés.

- régime de base : 54 % de la retraite dès 55 ans si revenus inférieurs à 21 320,00 € par an.
- Régime complémentaire : Réversion conjoint : 60 % des droits acquis à 65 ans

Exemple

Total	5 363,00 €	11 544,49 € otisation de l'Agent = 5,169	17 687,99 €	28 475,49 €
obligatoire	2 838,00 € *	7 224,00 € **	12 900,00 € ***	23 220,00 € ****
Régime CAVAMAC				
Régime de base	2 525,00 €	4 320,49 €	4 787,99 €	5 255,49 €
- Cotisations annuelles	}			
Revenus annuels nets	25 000 €	50 000 €	75 000 €	100 000 €

^{****}calcul sur 450 000 € de commissions brutes (plafond : 516 415,00 €)

- Droits de retraite mensuelle théoriquement acquis (en 41,75 années de cotisations)				
Régime de base	642,24 €	1 058,92 €	1 064,98 €	1 071,04 €
Régime CAVAMAC*	607,67€	1 546,79 €	2 762,12 €	4 971,82 €
Total	1 249,91 €	2 605,71 €	3 827,10 €	6 042,86 €

^{*}Points acquis sur la cotisation contractuelle complète de 6,30% (Agent + Compagnie)

Loi Fillon

Montants disponibles dans le cadre de la Loi Fillon : merci d'utiliser l'outil informatique DFS sur ELISA.

^{**}calcul sur 140 000 € de commissions brutes

^{***}calcul sur 250 000 € de commissions brutes